

Soutenances

a) **Doctorat d'état**

- Résumé de thèse en 02 exemplaires
- Deux publications internationales de renommée établie
- Rapport scientifique rédigé et signé par le Directeur de thèse
- Proposition de jury faite par le Directeur de thèse

b) **Doctorat**

- Résumé de thèse en 02 exemplaires
- Une publication internationale de renommée établie
- Rapport scientifique rédigé et signé par le Directeur de thèse
- Proposition de jury faite par le Directeur de thèse

Le nom de l'impétrant doit paraître en premier d'une part et d'autre part contenir

le nom du directeur de thèse. une même publication n'est comptabilisée qu'une seule fois et ne peut être présentée pour plusieurs dossiers de soutenance.

Le dépôt de dossier se fera au niveau de la P-G quinze (15) jours au moins avant la date prévue de la réunion du CSF.

c) Magister

- Résumé de thèse en 02 exemplaires
- Rapport scientifique rédigé et signé par le Directeur de thèse
- Proposition de jury faite par le Directeur de thèse

Le dépôt de dossier se fera au niveau de secrétariat de département concerné avant la réunion du CSD.

Habilitation Universitaire

CIRCULAIRE N° 03 du 24 Mai 2003 Fixant les modalités d'application de l'habilitation universitaire

Condition: L'habilitation universitaire s'adresse aux enseignants chercheurs titulaires d'un diplôme de doctorat au sens où le prévoit le décret exécutif n° 98.254 du 17 Août 1998, ou d'un diplôme étranger admis en équivalence. Au moment de l'inscription, le candidat doit être un enseignant-chercheur titulaire, en position d'activité à temps plein dans un établissement d'Enseignement Supérieur.

Le Dossier d'Inscription :

1. Une demande manuscrite, accompagnée de l'ensemble des pièces administratives attestant en particulier de la position statutaire du candidat, ainsi que les copies des diplômes obtenus, et le cas échéant, les attestations d'équivalence.
2. Un exemplaire de la thèse de doctorat, accompagnée d'un résumé en cinq exemplaires.
3. Un Curriculum vitae structuré de façon à faire ressortir clairement et de manière précise l'itinéraire pédagogique du candidat (activités d'enseignement, modules enseignés, encadrement de mémoires de fin d'études, responsabilités pédagogiques.....) ainsi que les travaux scientifiques développés par le candidat, notamment :
 - Tirés à part des articles originaux publiés dans des revues scientifiques spécialisés à comité de lecture et de qualité reconnue.
 - Les communications scientifiques personnelles publiées dans les annales de congrès spécialisées (celles-ci peuvent être validées par des attestations de participation).
 - Les ouvrages que le candidat a réalisés et / ou auxquels il a participé.
 - Les brevets déposés et authentiques...etc.
 - Une **SYNTHESE**, d'une quinzaine de pages au maximum, et dont le contenu doit être exclusivement consacré aux activités de recherche entreprises par le candidat.

Ce document de synthèse, accompagnée d'une bibliographie, doit être rédigé avec la méthode et la rigueur scientifique qu'il convient.

Service : P-G & Habilitation

Le candidat doit principalement s'attacher dans ce document, à exposer et décrire le ou les thèmes de recherche réalisés, parmi les plus récents, ayant donné lieu aux résultats scientifiques les plus significatifs, ainsi que les perspectives de recherche qu'il compte développer à l'avenir.

Remarque :

- Le dossier d'inscription doit être déposé en, au moins, cinq exemplaires.
- Le dossier de candidature est composé librement par le candidat.